

Comité Régional



**14^{ème} Conférence Régionale
CGT Pays de la Loire
25 et 26 juin 2015
Le Mans**

**PRÉSENTE
OFFENSIVE
DÉRANGEANTE
DEMAIN
COMME HIER**



**PAYS DE LA LOIRE
BULLETIN
Comité Régional**

N° 78 - Mai 2015



ÉDITO

Un Comité Régional au service de notre démarche de conquêtes sociales

Après le bilan d'activité adressé en avril, vous avez entre les mains le document d'orientation pour la Conférence Régionale des 25 et 26 juin prochain qui se déroulera au Mans. Il se présente en 6 parties :

- ↳ Etat des lieux économiques et sociaux.
- ↳ Enjeux d'aménagement du territoire.
- ↳ Enjeux de la réforme territoriale.
- ↳ Etat d'organisation.
- ↳ Outil syndical régional.
- ↳ Résolutions de la conférence.

Par ailleurs, l'inscription des 150 délégués est en cours à partir des critères arrêtés par le Bureau Régional : membres des Commissions Exécutives des Unions Départementales, mandatés régionaux, référents professionnels, équilibre professionnel et territorial, parité femmes/hommes. Tous les éléments sont réunis pour préparer collectivement notre Conférence Régionale dans un contexte économique et social dégradé pour les salariés, les privés d'emploi, les retraités.

Le 9 avril, à l'appel des organisations syndicales CGT, FO, FSU et Solidaires, plus de 300.000 manifestants (11.000 pour la région) ont exprimé, avec enthousiasme et détermination, leurs exigences revendicatives en matière de salaires et de pensions, d'emploi, d'améliorations des conditions de travail, de protection sociale, de services publics.

Le 1er mai, 110 000 manifestants (4200 en région) ont exprimé leur opposition aux politiques d'austérité et de remises en cause du droit du travail et du droit syndical conduites par le Gouvernement, répondant ainsi aux volontés du patronat, notamment dans le cadre du projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi.

« Il existe un lien entre la baisse du taux de syndicalisation et l'augmentation de la part des revenus les plus élevés dans les pays avancés durant la période 1980-2010. En réduisant l'influence des salariés sur les décisions des entreprises, l'affaiblissement des syndicats a permis d'augmenter la part des revenus constitués par les rémunérations de la haute direction et des actionnaires ». Cette analyse n'est pas celle de la CGT mais provient d'une étude réalisée par deux économistes du Fonds Monétaire International. Nos dirigeants politiques seraient bien inspirés de la lire alors que le Gouvernement VALLS continue sa casse du Code du Travail et des garanties collectives. Le projet de loi relatif au dialogue social est synonyme d'un recul sans précédent des droits et moyens des instances représentatives du personnel et de profonds bouleversements dans les relations collectives du travail.

Un lourd travail d'explication est à faire en direction des salariés pour démontrer toute la nocivité de ce projet de loi qui remet en cause la défense de leurs droits d'expression et de représentation sur leur lieu de travail en particulier et la démocratie sociale en général. Si cette loi était votée en l'état, les prérogatives des instances représentatives seraient réduites sur des questions essentielles comme les conditions de travail, les négociations annuelles obligatoires, l'égalité femmes/hommes...

Dans la continuité du 9 avril et du 1er mai, la CGT reste mobilisée pour faire échec à ce projet de loi, faire progresser la démocratie sociale, gagner de nouveaux droits pour tous et lutter contre les politiques d'austérité.

L'organisation de la Conférence Régionale doit nous permettre de travailler sur les enjeux posés au monde du travail en général, à la CGT en particulier. Les résolutions proposées permettent de renforcer et développer l'activité du Comité Régional au service de notre démarche de conquêtes sociales. Elles deviendront, à l'issue de nos travaux, la feuille de route du Bureau Régional et de ses collectifs pour le prochain mandat.

Francine DESNOS
Secrétaire Régionale

SOMMAIRE

Édito : Un Comité Régional au service de notre démarche de conquêtes sociales.	2
Connaissances et réalités du territoire des Pays de la Loire	3 à 9
Aménagement du territoire/environnement	10 à 17
La réforme territoriale	18 à 19
Etat de syndicalisation	20 à 23
Résolutions de la conférence	24 à 25
Déroulement de la conférence	26 à 27
Macif	28

Comité régional

N° 78 - Mai 2015



CR CGT des Pays de la Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
Tél. 02 41 20 03 21

Email :
cgtpaysdeloire@wanadoo.fr
<http://cgt-paysdelaloire.org>

Prix : 0,15 €
CPPAP n° 0217 S 06274

Directrice de publication :
Francine DESNOS

Conception et impression :
Imprimerie CGT - Nantes 44

Routage : Indus MD

CONNAISSANCES ET RÉALITÉS DU TERRITOIRE DES PAYS DE LA LOIRE

Une démographique dynamique

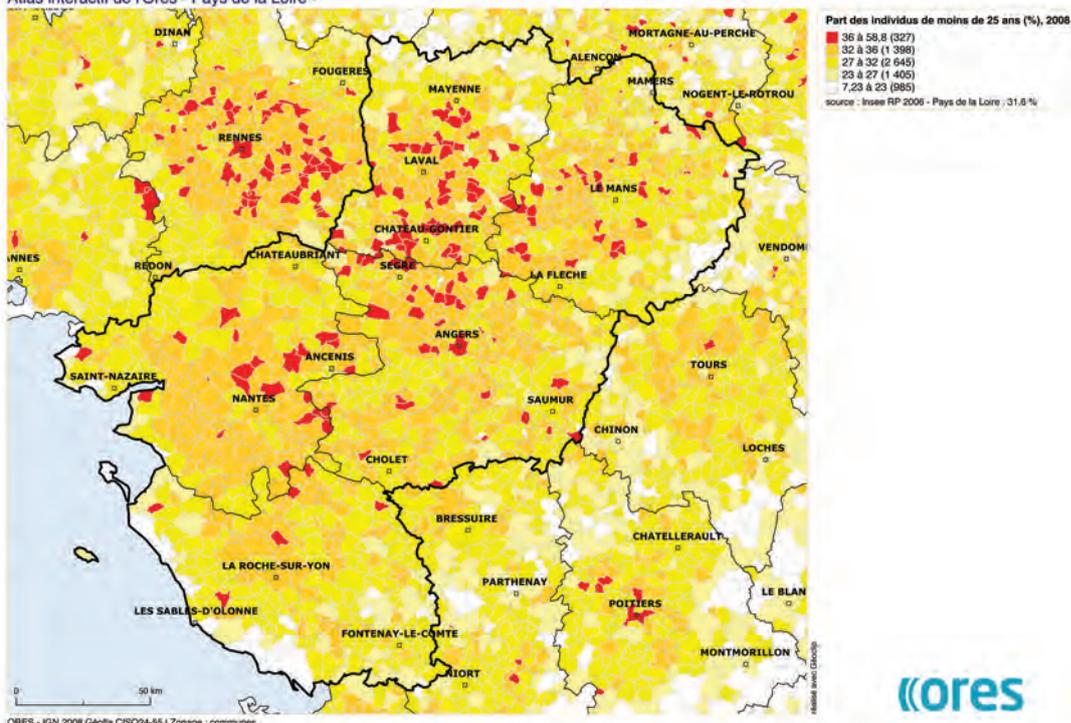
En 2011, 3.601.113 habitants sont recensés en Pays de la Loire dont 1.251.000 salariés et 837.000 retraités. 25,7 % de la population ligérienne a moins de 20 ans. 21,6 % ont plus de 60 ans.

Selon l'INSEE, la région comptera près de 4,4 millions d'habitants en 2040 si les tendances démographiques actuelles se poursuivent. Avec un taux de fécondité de 2,13 enfants en moyenne (le plus fort de France) et un solde migratoire inter régional positif, la population

ligérienne compterait alors 910.000 habitants supplémentaires. Les moins de 20 ans représenteraient 23,7 % de la population et les plus de 60 ans 31,4 %.

Cette évolution démographique pose des enjeux économiques et sociaux en termes d'aménagement équilibré de notre territoire, d'emplois, d'infrastructures, de logements, de services à la personne, de services publics, de culture et loisirs...

Atlas interactif de l'Ores - Pays de la Loire -



ores

La région en quelques chiffres

5ème région PIB

5ème région en terme de population

6ème région étudiante

2ème région agricole de France : 73.500 emplois soit 7 % de l'emploi total

3ème région industrielle: 255.000 emplois soit 17,1 % de l'emploi total dont 52.000 dans l'industrie agroalimentaire.

2ème région pour la pêche maritime en valeur: 1.228 emplois dans la pêche maritime, 1.555 emplois dans l'aquaculture

9ème région exportatrice

8ème région importatrice

15ème région en recherche et développement

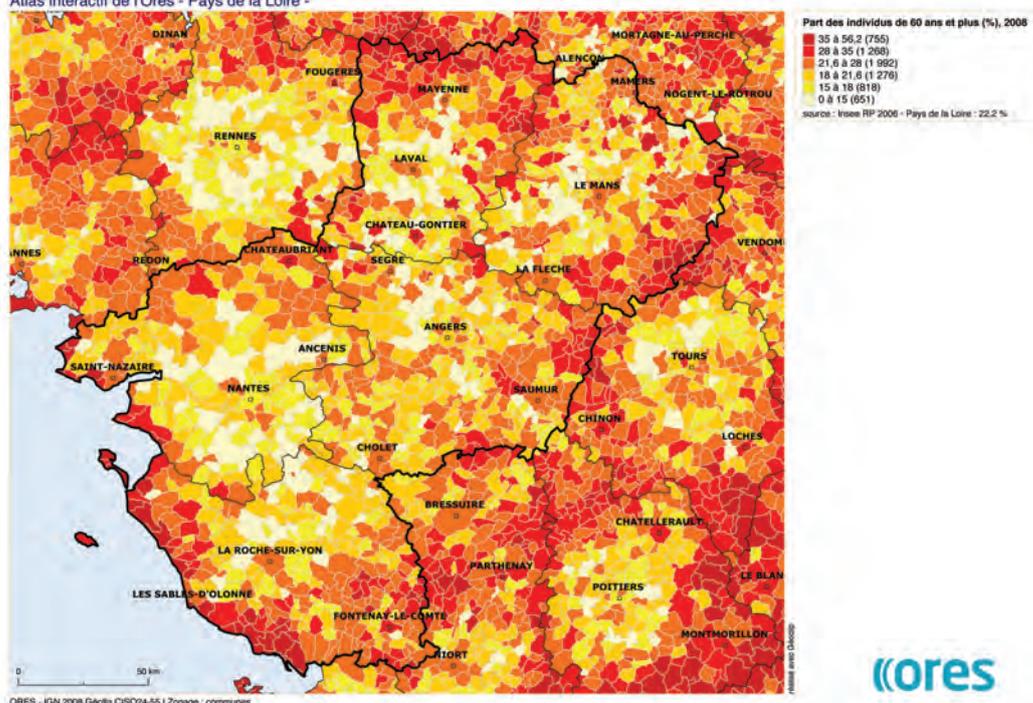
Focus sur le vieillissement en PDL

Le vieillissement de la population est l'articulation de plusieurs facteurs :

- ➔ L'augmentation de la durée de la vie.
- ➔ L'arrivée de la génération du baby boom à la retraite.
- ➔ Le départ des jeunes vers d'autres régions pour leurs études et leurs premiers emplois.

Globalement, l'ensemble des territoires de la région est concerné par le vieillissement. Mais la vie après 60 ans peut être différente d'un territoire à l'autre, d'une personne à l'autre : conditions de vie au travail ; niveau de revenus ; désertification des territoires ruraux ; éparpillement de l'habitat ; éloignement de la famille.

Atlas interactif de l'Ores - Pays de la Loire -



Notre société doit s'organiser pour prendre en compte cette évolution de l'augmentation de la durée de vie qui s'articule en 3 temps :

- ➔ 1/3 de sa vie en «apprentissage».
- ➔ 1/3 de sa vie au travail.
- ➔ 1/3 de sa vie à la retraite.

Le vieillissement d'une personne relève de réalités complexes, d'éléments interdépendants qui justifient, à la fois, des réponses globales et individualisées : se loger, se nourrir, se déplacer, se soigner, accéder aux commerces et services, se divertir, prendre soin de soi, accéder à l'information, disposer de réseaux sociaux...

La CGT a des propositions et des exigences pour la construction d'une société pour tous

les âges. La question de choix politiques quant au niveau du PIB à consacrer à la réponse aux besoins sociaux des plus de 60 ans se pose ainsi que le financement de la prise en charge du vieillissement.

Le risque de dépendance augmente avec l'âge : de moins de 10 % en dessous de 79 ans, il augmente à partir de 80 ans.

Le nombre de personnes âgées dépendantes pourrait croître de 22.000 à 40.000 personnes entre 2010 et 2030. L'Insee estime le besoin d'emplois à créer entre 7.000 et 11.000 pour accompagner la dépendance.

Emplois en Pays de la Loire

De fin 1989 à fin 2012, l'emploi salarié progresse à un rythme particulièrement dynamique dans les Pays de la Loire, malgré un tissu productif plus tourné vers l'industrie qu'ailleurs en métropole. L'attractivité démographique et économique de la région engendre un «effet géographique» positif pour la plupart de ses territoires, qui concourt au développement de l'emploi. Toutefois, certains bassins situés dans le nord et l'est de la région connaissent une situation plus délicate, tandis que la Vendée et la Loire-Atlantique poursuivent une dynamique supérieure à la tendance nationale.

Fin février 2015, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle-Emploi en catégorie A s'établit à 174.608 en région Pays de la Loire. Ce nombre diminue de 0,1 % par rapport à la fin janvier 2015 (soit - 168). En région Pays de la Loire, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle-Emploi en catégories A,B,C s'établit à 302.178. Ce nombre augmente de 0,8 % (soit + 2.339). Sur un an, il croît de 8,2 %.

bénéficient de conditions naturelles qui favorisent des productions agricoles diversifiées favorables au développement des industries agroalimentaires. La grande diversité des activités économiques de la région se conjugue à des compétences pointues sur des secteurs porteurs. Les Pays de la Loire accueillent ainsi 8 des 71 pôles nationaux de compétitivité, dont deux à vocation mondiale : Images et Réseaux, Végépolys.

L'économie des Pays de la Loire s'est fortement tertiariée depuis 20 ans, rattrapant ainsi son retard par rapport aux autres régions françaises. Les services ont créé 304.000 emplois salariés depuis 1989, plaçant la région en deuxième position des plus fortes croissances sur vingt ans. Ce dynamisme s'observe surtout dans les activités marchandes, notamment les services aux entreprises surreprésentés dans la région. La Vendée et la Loire-Atlantique enregistrent les progressions les plus importantes. L'effet de rattrapage est ainsi très marqué en Vendée tandis que la Loire-Atlantique reste le département où l'activité tertiaire est la plus développée.

La région est la 3ème région industrielle de France en ce qui concerne le nombre de salariés et la valeur ajoutée (255.000 emplois recensés dans ce secteur soit 17 % de l'emploi total). L'industrie agroalimentaire représente 25 % des emplois industriels (52.000 salariés). 96 % des entreprises de ce secteur sont des PME et TPE. Les 4 % restant sont des entreprises de plus de 250 salariés mais concentrent 50 % des salariés de la filière.

La métallurgie représente 13 % des emplois industriels de la région ; l'industrie du caoutchouc et celle de fabrication de matériel de transport arrivent ensuite avec pour chacune 11 % des emplois. Avec 25.000 emplois dans la filière électronique, la région Pays de la Loire est la première région de l'assemblage en France. D'autres filières se structurent et se développent comme la filière des énergies marines renouvelables qui pourraient générer à terme 3.500 emplois directs et indirects.

L'institut de Recherche Technologique Jules Verne, dédié aux technologies avancées de production composites, métalliques et struc-

Nantes et la Vendée en situation favorable



L'appareil productif a perdu des emplois dans des secteurs structurellement en déclin (agriculture, industries de main-d'œuvre), tandis qu'il s'est renforcé dans les créneaux plus riches en valeur ajoutée, notamment des services marchands. Les Pays de la Loire

tures hybrides affiche l'ambition d'intensifier la dynamique «industrie-recherche-formation». La construction navale, le nautisme, la pêche et l'aquaculture, le transport maritime, le tourisme sont identifiés par les décideurs politiques et économiques comme des filières d'avenir porteuse d'emplois.

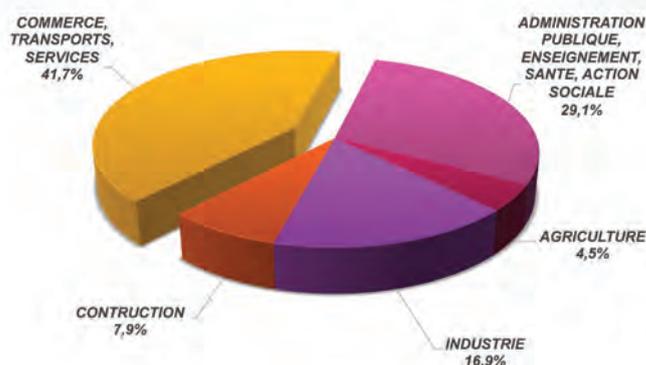
L'artisanat représente près de 150.000 emplois soit 12 % de l'emploi salarié. Idem pour l'économie sociale et solidaire.

Les services publics représentent 29,1 % des emplois ligériens : Fonction Publique d'Etat :

107.000 ; Fonction Publique Hospitalière : 52.000 ; Fonction Publique Territoriale : 95.000.

Pour la CGT, la reconquête d'une véritable politique industrielle passe par une qualité des services publics. Dans son étude sur la territorialisation de l'économie, le CESER pointe la qualité des services publics comme un élément indispensable pour l'attractivité d'un territoire, tout comme les services de proximité.

L'emploi selon le secteur d'activité



Approche prospective

Malgré la crise récente, les Pays de la Loire bénéficient, depuis trente ans, d'une croissance forte en matière d'emploi et de démographie. La dynamique s'appuie autant sur le développement des activités tertiaires que sur le maintien d'une activité industrielle dans quelques secteurs phares comme les industries du cuir, de la chaussure et de l'habillement, les industries navale et aéronautique, l'agriculture et les industries agro-alimentaires, la plasturgie et les assurances. À l'horizon 2020, les entreprises régionales vont être confrontées à de nombreux changements : stabilisation de la population active, gestion de l'énergie, développement durable, gestion raisonnée du foncier. Pour y faire face, elles seront amenées à développer leurs capacités en matière d'innovation et d'échanges extérieurs ainsi qu'à mener une politique active en ce qui concerne la cohésion sociale.



Vieillesse des actifs dans les Pays de la Loire : le "papy-boom" et ses enjeux

L'arrivée en fin de vie active des générations du « baby-boom » va concerner tous les métiers, qu'ils soient qualifiés ou non. Selon les projections, trois actifs sur dix partiront à la retraite entre 2010 et 2020 dans la région, ce qui générerait dès aujourd'hui des enjeux en termes de renouvellement des emplois et d'accompagnement des publics. Des opportunités d'embauche devraient toutefois apparaître, notamment dans l'économie présentielle et pour les métiers liés à la « Silver Economie ».

Face à cette situation, le maintien dans l'emploi des séniors et la question de la pénibilité au travail vont prendre une importance croissante. Ces défis ne se posent pas avec la même acuité dans les vingt zones d'emploi des Pays de la Loire.

Précarité de l'emploi

Dans les Pays de la Loire, en 2007, 35 % des salariés des entreprises du secteur privé ou semi-public ont occupé, à titre principal, un emploi à temps partiel ou en contrat court (CDD, intérim, contrat aidé, apprentissage). Cette proportion est de trois points supérieure à la moyenne nationale. Elle s'explique par de multiples facteurs : poids historique de l'apprentissage dans la région, plus forte proportion de femmes à temps partiel des régions françaises, place importante de l'intérim dans l'industrie et la construction, emplois saisonniers agricoles et touristiques. Globalement, les femmes et les jeunes font plus souvent face à ces situations précaires : c'est le cas de la moitié d'entre eux. Si les intérimaires et les apprentis sont majoritairement des hommes, quatre salariés à temps partiels sur cinq sont en revanche des femmes. Pour un tiers d'entre elles, ces temps de travail sont contraints car elles souhaiteraient travailler davantage.

Inégalités / pauvreté

Les Pays de la Loire ont été moins frappés par l'augmentation de la précarité induite par la crise économique amorcée en 2008. En 2011, 11,6 % de la population régionale vivent sous le seuil de pauvreté, représentant une augmentation de 0,9 point par rapport à 2008, contre 1,2 point en France métropolitaine. En dépit d'une évolution de l'emploi dans la région un peu plus favorable, expliquant en partie ce constat, le marché du travail s'est nettement dégradé. Avec une population active qui croît plus rapidement qu'ailleurs en métropole, l'insertion des actifs sur le marché du travail constitue un défi majeur qui conditionne l'évolution de la précarité. Au-delà, la problématique de maintien en emploi des séniors se renforce. Les politiques publiques en matière de lutte contre la pauvreté sont en outre confrontées à des enjeux localisés : à l'image de la forte montée de la précarité dans la Sarthe, la crise économique a renforcé les inégalités territoriales en touchant davantage les personnes les plus vulnérables.

Quelques informations:

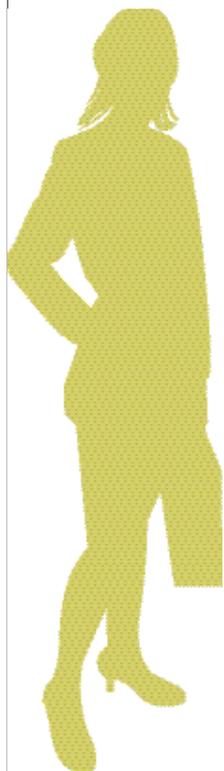
- ➔ 40.000 personnes pauvres de plus en 5 ans dans la région ;
- ➔ familles monoparentales et enfants de plus en plus touchés ;
- ➔ montée de la précarité dans les territoires où la pauvreté est déjà plus prégnante.

80.000 : c'est le nombre de travailleurs pauvres en Pays de la Loire en 2006. Ils représentent 6 % de l'ensemble des travailleurs, niveau légèrement en deçà du niveau national. Faible niveau de qualification, temps partiel et alternance travail-inactivité caractérisent le quotidien des travailleurs pauvres.

REVENU SALARIAL ANNUEL MOYEN EN 2012

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire	France de province	France
Hommes	24	21	20	22	20	22 427	22 609	24 224
Cadres	40	38	36	38	37	39 315	39 661	43 750
Professions intermédiaires	25	24	24	25	24	25 042	25 776	26 193
Employés	16	16	16	16	16	16	16 569	16 980
Ouvriers qualifiés	19	18	18	19	18	18	18 675	18 884
Ouvriers non qualifiés	14 424	14 274	14 191	15 575	15 288	14 742	14 397	14 596
Femmes	17 487	16 450	16 549	16 611	15 654	16 739	17 073	18 363
Cadres	30 498	28 830	28 809	29 629	28 582	29 721	30 383	33 603
Professions intermédiaires	20 981	20 699	21 017	21 320	20 381	20 881	21 385	22 088
Employées	13 993	13 730	14 384	13 811	13 460	13 843	13 735	14 165
Ouvrières qualifiées	14 576	14 424	14 796	14 913	14 422	14 583	14 623	14 998
Ouvrières non qualifiées	11 399	11 685	12 416	12 742	12 390	12 023	11 589	11 763
Total	20 804	19 145	18 778	19 374	18 221	19 621	19 898	21 346
Cadres	36 945	34 781	33 807	35 072	34 033	35 735	36 094	39 692
Professions intermédiaires	23 060	22 655	22 915	23 349	22 488	22 916	23 488	24 025
Employés	14 656	14 391	14 805	14 505	14 009	14 472	14 471	14 941
Ouvriers qualifiés	18 449	17 684	17 861	18 368	17 562	18 031	18 044	18 283
Ouvriers non qualifiés	13 339	13 246	13 481	14 467	14 118	13 692	13 401	13 599

Source INSEE, DADS



Formation professionnelle

Pour la CGT, la formation professionnelle continue et l'éducation permanente doivent être accessibles à toutes et tous, quels que soient l'âge, le sexe, le niveau d'études, la période de la vie, l'emploi occupé et la taille de l'entreprise. C'est un moyen permettant à tout individu d'acquérir et de développer des qualifications tout au long de sa vie. La formation n'est pas un but en soi. On se forme pour se cultiver, pour se réaliser personnellement. On se forme pour accéder à l'emploi, le préserver ou en obtenir un nouveau. On se forme aussi pour accéder à l'égalité professionnelle, pour élever ses qualifications, pour les faire reconnaître et rémunérer à leur juste valeur.

Les règles de la formation professionnelle continue des salariés ont changé avec l'entrée en vigueur le 1er janvier 2015 de la loi du 5 mars 2014. Cette réforme a transposé

notamment l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 14 décembre 2013 sur la formation professionnelle, non signé par la CGT, notamment parce qu'il réduit l'obligation de financement par les entreprises de la formation professionnelle des salariés.

Mais l'ANI comporte des éléments nouveaux, certains positifs, aujourd'hui transcrits dans la loi, que les salariés individuellement et collectivement doivent pouvoir mobiliser. Ils ouvrent la possibilité de construire son projet d'évolution professionnelle et faire reconnaître ses qualifications avec l'entretien professionnel, le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP), le bilan de compétences, de réaliser un projet personnel avec le Congé Individuel de Formation (CIF), d'obtenir une formation dans le cadre du plan de formation ou d'une période de professionnalisation, de revendiquer, négocier une formation en utilisant son Compte Personnel de Formation (CPF) pour la financer en tout ou partie.

Ils permettent également à un jeune ou un demandeur d'emploi adulte d'acquérir, par une formation en alternance, une qualification reconnue dans le cadre du contrat de professionnalisation, à un demandeur d'emploi d'acquérir les compétences nécessaires pour occuper un emploi pour lequel une offre d'emploi a été déposée à Pôle-Emploi dans le cadre de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE).

Exiger le respect de ses droits nécessite des échanges avec sa hiérarchie, son employeur. Il est indispensable de former nos militants sur notre conception CGT de la formation et les nouveaux dispositifs.

La gouvernance de la formation professionnelle évolue avec des compétences renforcées pour les Conseils Régionaux. Nos mandatés dans les différentes instances régionales ont donc de nouvelles responsabilités à assumer : Conseil Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP), Comité Paritaire Régional de l'Emploi et de la Formation (COPAREF). Leurs propositions et exigences sont à travailler avec l'ensemble des professions et syndicats du secteur, mais aussi avec nos élus dans les entreprises

Éducation / enseignement supérieur

Entre 2015 et 2040, les Pays de la Loire compteront 100.000 jeunes de plus (400.000

France entière). Ces jeunes sont nés aujourd'hui.

Les collectivités territoriales sont compétentes en matière de constructions, rénovations, équipements et fonctionnements des établissements scolaires.

Quels projets revendicatifs CGT pour répondre aux besoins générés : accueil – établissements - personnels enseignants, administratifs, techniques, sociaux, sous statut - égalités d'accès sociales et territoriales...?

La loi LRU amplifie le démantèlement du service public de l'enseignement supérieur et de recherche. La régionalisation est une étape de plus dans ce processus. Le risque de creusement des inégalités territoriales et sociales est bien réel sous l'influence des décideurs locaux et des entreprises. Les disciplines jugées non rentables pourraient disparaître. Les frais de scolarité devenir insupportables pour certaines orientations. Les Communautés d'Université et d'Établissements (COMUE) se mettent en place à marche forcée. C'est ainsi le cas pour l'université Bretagne/Pays de la Loire. Ces COMUE contribueront à inscrire l'enseignement supérieur et la recherche, leurs personnels, les établissements, leurs laboratoires dans une logique de compétition et de concurrence.

Quelles revendications CGT cohérentes sur l'ensemble de la région pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain en matière d'éducation, d'enseignement supérieur et de recherche, en tenant compte des aspirations des jeunes ligériens et de nos spécificités régionales ?



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE/ ENVIRONNEMENT

Infrastructures transport/ mobilités en Pays de la Loire

Dans une société de plus en plus en mouvement, l'intervention des salariés est indispensable sur les questions de déplacement et de transport.

En effet, la question des trajets pour se rendre à son travail est au cœur de l'activité d'un très grand nombre de salariés. Avec la CGT, ils doivent pouvoir intervenir sur un domaine qui occupe une part non négligeable de leur quotidien. En ce sens, la question des transports ne peut pas rester seulement entre les mains des professions concernées par les métiers du transport, de l'entretien et de l'exploitation des infrastructures.

Les syndicats CGT doivent pouvoir aborder les questions de déplacements et/ou des transports avec les salariés, à partir des propositions travaillées notamment par l'Union Interfédérale des Transports, outil mis en place par la Confédération en 1980. Il regroupe les fédérations transports, chemins, équipement/environnement, marins et officiers de la marine marchande.

Les éléments suivants doivent permettre une appropriation des problématiques et fixer les orientations pour l'UIT Pays de la Loire pour le prochain mandat :

- Report du trafic marchandises transportées très majoritairement par la route vers les modes ferroviaires et fluviaux faiblement exploités en Pays de la Loire.
- Développement des transports publics de voyageurs en Pays de la Loire en travaillant la complémentarité entre les modes dans des entreprises publiques.
- Fonctionnement de l'outil UIT région et départements et perspectives revendicatives.

Le transport: un sujet complexe au cœur de l'économie

Il faut aller de plus en plus loin et de plus en plus vite. Alors forcément, ça crée des tensions. Cela entraîne aussi un certain nombre de questionnements ou d'affirmations : Y'en

a marre des bouchons tous les jours pour aller au boulot ! Le train c'est cher et ce n'est pas toujours à l'heure... Pourquoi n'y a-t-il pas des transports collectifs près de chez moi? Et tous ces camions sur les routes, ils seraient bien mieux sur les rails ! Y'a encore des travaux sur la route, on va encore être dévié ! Etc.

Le collectif UIT ou les professions concernées peuvent apporter un certain nombre d'éclaircissements, dit techniques, mais ont-ils la possibilité, seuls, de peser sur les choix et les décisions ?

Les choix et les décisions sont politiques et le quotidien des salariés/usagers est très souvent impacté par ces choix.

Le Conseil Régional est l'Autorité Organisatrice du Transport voyageurs sur la région. Il passe une convention TER (Transports Express Régional) avec un exploitant pour le ferroviaire et pour les lignes routières. Le Conseil Régional des Pays de la Loire et la SNCF ont signé 2 conventions depuis 2002. Celle en cours expire fin 2016.

Déplacements en Pays de la Loire

40 000 voyageurs traversent les gares de la région une journée ordinaire. Ces salariés, étudiants ou promeneurs, ont accédé à la gare en voiture dans bon nombre de cas et poursuivent leur trajet pour rejoindre leur lieu de travail ou d'études ou pour une autre destination dans les déplacements personnels.

210 millions de voyageurs ont emprunté les transports urbains en 2013 dans les 8 villes les plus importantes de la région. Mais 70% des déplacements sont effectués en voiture particulière avec son lot de ralentissements et de bouchons autour des grandes villes.

Ainsi, il est recensé entre 50 000 et 100 000 véhicules jour sur le périphérique nantais dont près de 90 000 sur la partie ouest.

Tout près de là, à l'aéroport de Nantes Atlantique, 45 000 mouvements commerciaux de passagers, de fret et de poste (atterrissage ou décollage) transportent près de 4 millions de passagers.

Tableau : Nombre de voyageurs sur les lignes de transports régionales

Nombre de voyageurs	2013	2012	%
Lignes ferroviaires TER (SNCF)	15 348 163	15 792 982	- 2.8%
Lignes routières TER (SNCF)	106 967	114 590	-6.7%
Autres lignes routières	502 229	508 807	-1.3%
Ensemble	15 957 359	16 416 379	-2.8%
<i>Source : Région Pays de la Loire</i>			

Le trafic régional sur les grandes lignes (TGV, Intercités) :

estimé, à 11 millions de voyageurs par an. 3 lignes Intercités (Nantes - Lyon) (Caen - Le Mans - Tours) (Quimper - Nantes - Bordeaux - Toulouse) traversent la région des Pays de la Loire. Ces Trains d'Équilibre du Territoire (TET) sont menacés de disparition par l'État qui ne veut pas donner suite à la convention d'exploitation passée avec la SNCF.

Le trafic maritime représente environ 27 millions de tonnes de marchandises échangées sur le port de Nantes / Saint-Nazaire.

Les réseaux urbains des villes les plus importantes de la région sont organisés en Régie, en Société d'Économie Mixte (SEM), en délégation de service public (DSP) ou en Société Publique Locale (SPL) et font appel aux deniers publics là aussi.

Les collectivités urbaines (communes ou regroupement de communes) ont la responsabilité juridique d'organiser les transports publics sur leur territoire. 16 réseaux de transport collectif urbain sont recensés sur le territoire ligérien. Ils desservent plus d'1,5 million d'habitants (46 % de la population régionale) sur seulement 10 % du territoire. Les réseaux de transport public des 8 collectivités urbaines de la région de plus de 50 000 habitants (Nantes, Angers, Le Mans, Saint-Nazaire, Laval, Cholet, La Roche-sur-Yon et Saumur) ont enregistré 210 millions de voyages en 2013.

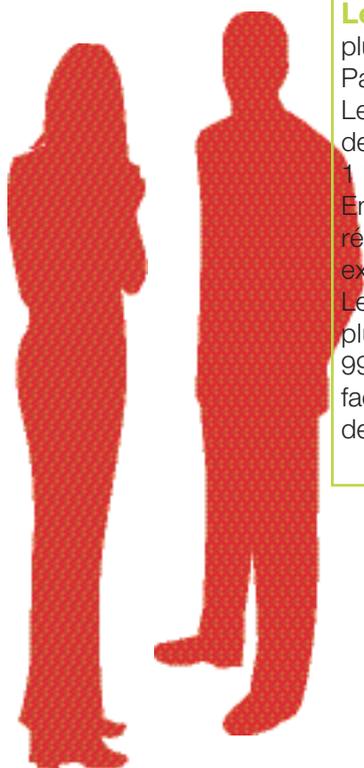
Cette fréquentation est supérieure de 4,5 % à celle de 2012. En 2013, les 3/4 des réseaux de la région ont battu leur record de fréquentation

Le trafic de marchandises représente plus de 250 millions de tonnes en 2011 en Pays de la Loire.

Les transports par la route réalisent 85 % de ce total (210 millions), la mer 14 %, le rail 1 %, le fleuve et les airs 0,1%.

En 2011, il y a plus de flux internes à la région (140 millions de tonnes) que de flux externes (108 millions de tonnes).

Les matériaux de construction représentent plus du tiers des volumes transportés (à 99 % par la route) suivis des produits manufacturés, des produits pétroliers (par mer) et des produits alimentaires.



L'emploi dans les transports en Pays de la Loire

Le secteur des transports et de l'entreposage compte 3.260 entreprises et 4.885 établissements au 1er janvier 2013 en Pays de la Loire. La région représente environ 5 % des effectifs nationaux avec 67.400 salariés dont 30.000 en Loire-Atlantique.

Le transport routier de voyageurs avec 9.960 salariés, le routier de marchandises avec

28.300 salariés, le ferroviaire avec 5.440 salariés, les maritimes et fluviaux avec 530 salariés et l'aérien avec 1.370 salariés.

Les activités de poste et de courrier, 2ème employeur dans les transports en Pays de la Loire avec près de 13.000 salariés, ont intégré le secteur des transports en 2008, englobant essentiellement la levée, le tri, le transport et la distribution de lettres et de petits colis dans le cadre de tournées régulières.

Les propositions CGT à développer avec les salariés et la population

Les militants de la CGT doivent être en capacité de :

- Développer des propositions revendicatives basées sur une maîtrise publique des transports voyageurs avec des financements nouveaux permettant un développement des transports collectifs publics répondant aux besoins de déplacements de la population. Afin de lutter contre le dumping social et préserver le service public, la CGT a des solutions : retour des réseaux de transport urbain en régie, réappropriation des autoroutes par l'État, etc.
- Développer des propositions basées sur une maîtrise publique des transports de marchandises pour développer les trafics et faire appliquer une Tarification Sociale Obligatoire (TSO) transverse à tous les modes afin de stopper la spirale du « bas coût ».

Mobiliser des financements pour des transports en commun accessibles à tous pose donc deux questions indissociables : les ressources et la tarification.

Donner aux AOT (Autorité Organisatrice du Transport) les moyens de décider de leurs politiques de transport. Cela passe, entre autres, par étendre la possibilité de décider du versement transport par les entreprises dans toutes les régions. Beaucoup d'entreprises, comme en Île-de-France, sont des TPE de moins de 10 salariés qui bénéficient, pour leur activité, des transports en commun; même chose pour les grands centres commerciaux. Les régions devraient pouvoir bénéficier d'une part de cette contribution pour le développement des services régionaux de transports, notamment des TER et à l'amélioration des complémentarités multimodales et billettique intermodale. Ce qui exige des modifications législatives.

Faire évoluer la fiscalité vers le développement des transports publics.

Cette contribution de VT des entreprises, bénéficiaires des transports, doit s'élargir aux plus-values immobilières et foncières. Il faut également réévaluer et réorienter en totalité la taxe sur les zones de stationnement vers le financement des transports collectifs. Les bureaux, les surfaces commerciales et les constructions neuves d'habitations collectives bénéficient à plein de la présence des transports dans leur environnement en matière d'inflation des prix de vente ou de Chiffres d'Affaires.

Application de la prise en charge domicile/travail.

Depuis le 1er janvier 2009, dans les entreprises, le remboursement de 50 % des titres de transports collectifs est un dû. Pour autant, cela n'est pas encore appliqué dans toutes les entreprises et il nous faut donc exiger l'exécution de ce texte de loi, par tous les employeurs, quelle que soit la taille de l'entreprise.

Ce remboursement minimum n'est pas négociable, ce sont 50 % du coût propre à chaque salarié qui doivent être remboursés; sont compris l'usage du TER, du Transport Urbain et Interurbain et la location de vélo type « vélib ».

L'action et la mobilisation de toute la CGT : l'outil UIT (Union Interfédérale des Transports)

A partir de toutes ces données, à partir des situations connues, la CGT peut et doit intervenir sur les choix et décisions. Elle doit le faire à partir des besoins exprimés par les populations et les usagers. Quels sont ils ? Quels moyens a la CGT pour les faire exprimer ?

Le sujet est vaste et complexe s'il est abordé dans son ensemble. On ne parle pas de la même chose suivant les sites sur lesquels on évolue aussi bien en besoin et en offre de transport ou en niveau de circulation routière. L'accès au transport est également différent suivant les villes ou les départements. L'endroit le mieux approprié pour l'expression des besoins semble être la localité ou un territoire intercommunal, avec les salariés que nous sommes amenés à côtoyer au quotidien, pour travailler des solutions à partir des propositions CGT et définir ensemble les modes d'actions pour gagner des solutions.

Les militants des fédérations de l'UIT constituent donc le socle de l'outil UIT en territoire pour impulser cette activité transports. Sans leur engagement dans les structures territoriales, notre démarche n'atteindra pas le niveau d'intervention souhaitée. L'UIT doit intervenir aussi sur les dossiers régionaux et départementaux.

Le Bureau de l'UIT Pays de la Loire impulse 2 points d'un plan de travail décidé début 2015 :

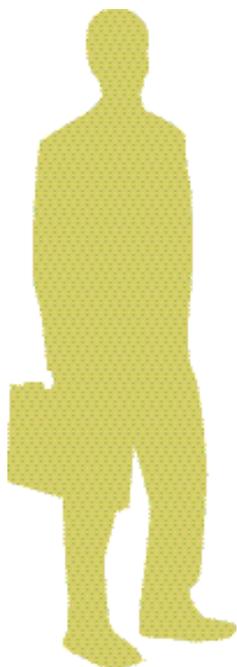
1. Mise en place de 2 groupes de travail régionaux

Intermodalité / multimodalité voyageurs en région Pays de la Loire, report modal de la route vers le ferroviaire et le fluvial pour le transport des marchandises en Pays de la Loire.

2. Organisation d'une Conférence Régionale UIT

Fin septembre 2015 permettant de faire le bilan de l'activité des collectifs UIT par département et sur la région, de travailler les perspectives revendicatives à partir des propositions CGT et d'acter la composition du Bureau UIT pour les 3 années suivantes.

Santé



Après avoir fait adopter une baisse historique des dépenses de l'assurance maladie pour 2015, la Ministre de la Santé Marisol TOURAINE et le Premier Ministre Manuel VALLS annoncent un plan d'économies des dépenses hospitalières de 3 milliards d'euros d'ici à 2017. Il s'inscrit dans les 10 milliards d'efforts demandés aux établissements de santé, dans le cadre du Pacte de responsabilité (HOLLANDE/GATTAZ) qui s'est traduit par plus de 40 milliards de cadeaux au patronat. L'objectif national des dépenses de santé 2015/2017 décidé par le gouvernement de 10 milliards d'euros est de l'aveu même de la Directrice de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire un effort demandé historique! Cela s'accompagnerait d'une réduction de la masse salariale dans les hôpitaux de plus de 860 millions d'euros. Ce serait l'équivalent de 22.000 emplois pendant trois ans. Il s'agit donc de poursuivre la

compression des emplois, des qualifications, des salaires, les moyens dévolus à la Formation Professionnelle et de s'attaquer aux droits des salariés de l'hôpital.

Ces mesures viennent ainsi renforcer les plans d'économies déjà engagés depuis plusieurs années qui, au motif de réduction des déficits, vont détruire l'ensemble du système hospitalier public et la Sécurité Sociale Solidaire au profit des grands groupes financiers privés.

Aujourd'hui, les suppressions de lits, de places, d'unités et/ou de services de soins, le manque de personnels formés et qualifiés ne permettent plus aux hôpitaux de répondre aux besoins de la population, ni d'assurer leurs missions de service public. Les patients attendent aux urgences des heures sur des brancards, particulièrement des personnes âgées, faute de pouvoir trouver une place

dans un service. Les personnels sont en souffrance car ils doivent courir partout, trouver des lits, accueillir toutes les personnes qui ont fait le choix de fréquenter l'hôpital public.

C'est dans ce contexte aussi qu'est présenté le projet de loi santé de la Ministre Marisol TOURAINE qui ne répond pas aux attentes des professionnel-le-s, ni des ayants-droit à la santé.

La future loi de santé prétend aller au bout de ce que la loi BACHELOT (dite loi HPST) a engagé : renforcement des pouvoirs des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé (ARS) ; mainmise de l'Etat (via les ARS) sur la Sécu ; renforcement du secteur privé avec la mise en place du Service Territorial Santé au Public (STSP) qui colle parfaitement au projet de l'Union Européenne de mettre en place des Services d'Intérêts Généraux (SIG) assurés aussi bien par le privé que par le pu-

blic ; mise en place de Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) rendant obligatoire l'adhésion de tous les établissements publics de santé d'un même territoire (en Pays de la Loire, chaque département représente un territoire) dont la finalité est une nouvelle fois de réduire les moyens, de mutualiser certaines activités (personnels, achats, formation...) avec un projet médical commun imposé par la Directrice ou le Directeur Général(e) de l'ARS ; disparition de référence à la « de santé publique ».

Par contre, aucune mesure réelle pour faire face à la pénurie de médecins, organisée par le Ministre EVIN par l'instauration du numerus clausus. Son but était de former moins de médecins pour diminuer la consommation de soins. Nous en voyons aujourd'hui les conséquences qui se traduisent par des déserts médicaux particulièrement en Mayenne, en Sarthe, sur Châteaubriant...

Situation en Pays de la Loire

Le Centre Hospitalier Spécialisé de BLAIN où la construction d'une nouvelle unité d'admission a mis l'établissement en déficit. Cela entraîne un plan d'économie avec la remise en cause des RTT et la probable fermeture de l'unité d'alcoologie.

Le Centre Hospitalier Spécialisé de DEAUMEZON est créé par le transfert du CHS de MONTBERT et bien sûr sans la totalité des moyens financiers nécessaires.

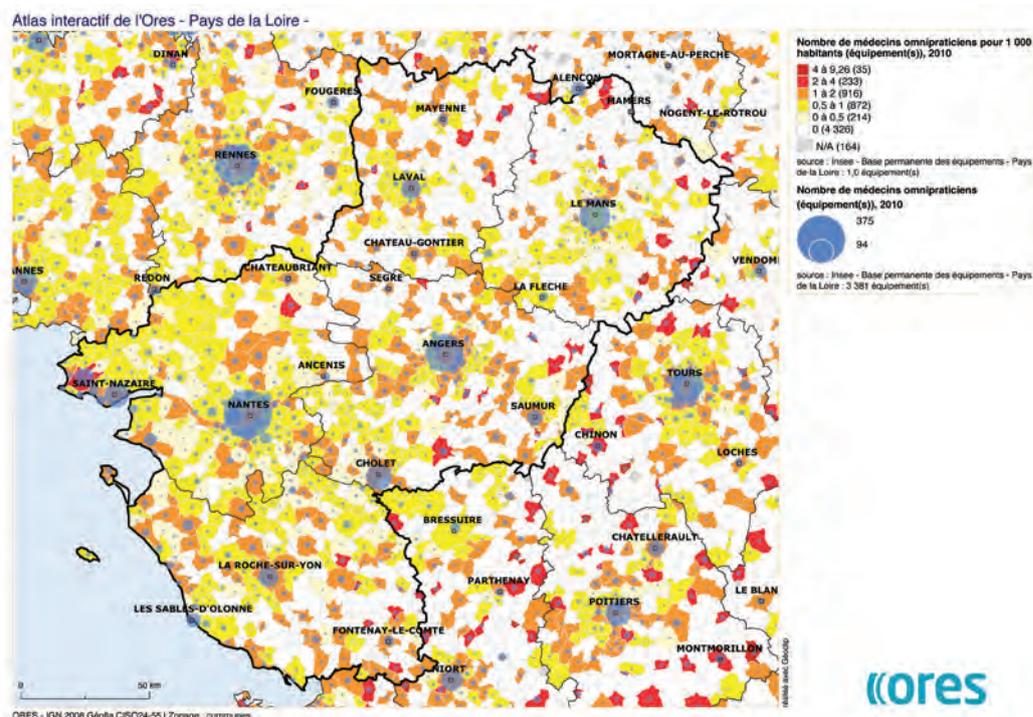
Conséquence : un plan d'économie alors que cet établissement était toujours sain financièrement.

L'Hôpital de FONTENAY LE COMTE: fermeture de l'unité d'hospitalisation complète des 25 lits de psychiatrie et transfert d'une partie de ces lits sur le CHS Mazurle du fait d'un manque criant de psychiatres.

Le CHU de NANTES : Projet de transfert de cet établissement sur l'île de Nantes avec une forte baisse des capacités d'hospitalisation et, par conséquent, des centaines d'emplois risquent d'être supprimés.

L'hôpital de SAINT-NAZAIRE et le partenariat Public/Privé : pendant 30 ans, il devra rembourser plus de 16 millions d'euros par mois ce qui ne lui permet plus aujourd'hui de retrouver un équilibre budgétaire, excepté s'il devait procéder à des suppressions d'emplois.





La CGT réaffirme l'opposition totale et résolue à ces mesures d'austérité et l'exigence que des moyens supplémentaires soient débloqués pour l'hôpital public, pour la santé et la Sécurité Sociale.

- ☞ s'inscrit dans la reconquête de la sécurité sociale,
- ☞ coordonne les soins sur le territoire avec l'hôpital public au centre du dispositif associé à la médecine de ville.

La CGT est en cours d'élaboration d'un projet de loi cadre (alors que les lois et les différents plans s'empilent de façon incohérente depuis des années) qu'elle mettra en débat et qui :

- ☞ répond aux besoins de la population dans sa globalité telle que définie par l'Organisation Mondiale de la Santé,

La CGT revendique le passage d'une politique de soin pour l'essentiel porté par la réparation à une politique de santé tournée vers la prévention, l'éducation et la promotion du travail et de la santé.

Défis énergétiques: gagner le droit à l'énergie pour tous par une maîtrise publique

L'accès à l'énergie, c'est la possibilité de se chauffer, s'éclairer mais c'est également l'accès à la santé, l'éducation, la culture... C'est un facteur important à la localisation industrielle. Or, le droit à l'énergie est loin d'être acquis avec des inégalités qui se creusent entre les peuples et à l'intérieur même des pays.

La réponse aux questions énergétiques implique de véritables choix de société en terme de satisfaction des besoins et d'enjeu géopolitiques découlant de la possession des ressources fossiles et du réchauffement climatique.

Au regard de son évolution démographique et de son attractivité, la région des Pays de la Loire va voir ses besoins en énergie continuer à croître.

Évolution taux de PIB/an	Croissance consommation énergie en 2020	Part énergie renouvelable
+ 0,5 %	+ 5 %	14 %
+ 1,5 %	+ 13 %	13 %
+ 2,5 %	+ 22 %	12 %

La CGT souhaite agir sur plusieurs leviers pour satisfaire le droit à l'énergie dans le cadre du développement humain durable :

- ➔ Agir sur la demande et améliorer l'efficacité énergétique. Tous les secteurs économiques sont concernés, de l'habitat à l'industrie en passant par les transports. Cela nécessite des mutations dans l'urbanisme, les schémas de développement des agglomérations, l'organisation des transports. Cela implique des évolutions dans nos modes de production avec une relocalisation d'activités.
- ➔ Développer le mixe énergétique : combinaison optimale de différentes sources d'énergie privilégiant les techniques peu ou pas émettrices de gaz à effet de serre et permettant une tarification du coût de l'énergie accessible à tous.
- ➔ Créer un pôle public de l'énergie pour développer une filière multi énergie performante, favoriser la sécurité et les recherches fondamentales et appliquées sous contrôle de la puissance publique.
- ➔ Créer une Agence Européenne de l'Énergie.

Chaque territoire doit pouvoir utiliser les ressources et les technologies les mieux adaptées à sa situation en ne négligeant aucune source d'énergie. La particularité de notre région avec sa façade atlantique, la désigne comme ayant un fort potentiel éolien, solaire. En région, la CGT doit être porteuse de revendications pour le développement des énergies marines renouvelables et des emplois qui l'accompagnent de la production à l'installation, la maintenance, le recyclage des matériaux. L'activité principale du grand port maritime Nantes/Saint-Nazaire étant dépendante du marché instable et en forte mutation de l'énergie qui représente 70 % de son trafic total, la consolidation de cette activité est indispensable. Il pourrait être positionné : comme le port majeur d'appui au développement des Energies Marines Renouvelables sur la façade atlantique.

De même, notre région a un réseau hydraulique intéressant qui doit être entretenu et consolidé en restant dans le domaine public.

L'amélioration de la performance énergétique du bâti, véritable enjeu, est porteuse d'une dynamique économique, y compris sous l'angle de l'emploi. Quelles formations et quelles reconnaissances des qualifications pour répondre aux nouvelles normes environnementales? Quels moyens pour permettre à toute la population de vivre dans des logements « basse consommation » ?

Anticiper les perspectives d'emplois et de formation pour les entreprises du secteur de l'énergie est une exigence que doit porter la CGT, notamment pour le remplacement des salariés qui vont partir à la retraite dans les 3 ans à venir. A ce titre, elle demande la mise en place de Commission Paritaire Régionale Emploi Formation Professionnelle de la branche professionnelle des Industries Électriques et Gazières.



Logement

Le logement est un droit fondamental au même titre que l'emploi, les salaires et la protection sociale.

La garantie d'un logement pour tous est un élément majeur du vivre ensemble, de l'intégration et de la cohésion sociale dans notre société. Cela suppose d'agir pour une nouvelle politique nationale d'aménagement du territoire en faveur d'une véritable mixité sociale.

La CGT revendique un grand service public de l'habitat et du logement, la construction de logements publics locatifs sociaux, la contribution du parc privé, des financements nouveaux pour l'aide à la construction et à la rénovation, la démocratisation de la gestion du logement.

Au regard de l'évolution démographique, notre région doit se préparer à loger un plus grand nombre d'habitants. La prise en compte du vieillissement, de la progression des familles monoparentales, de l'hébergement pour les apprentis, les étudiants, les saisonniers sont des spécificités à intégrer dans nos revendications sur le logement, à croiser avec l'ensemble des problématiques liées à un aménagement équilibré de nos territoires.

Or le risque de fracture numérique est réel, à la fois pour les territoires lorsqu'ils ne sont pas suffisamment couverts et pour les populations économiquement et culturellement en difficultés. Ce sont souvent les territoires et les populations les plus éloignés des centres urbains et qui par ailleurs se désertifient en matière de services publics, de commerce...

La responsabilité des collectivités territoriales est importante pour veiller à une couverture équilibrée des territoires alors que les opérateurs privés se tournent naturellement vers les lieux où se trouvent les marchés les plus productifs.

Le développement des usages du numérique dans les activités économiques, la santé, l'accès à l'emploi, aux services, à l'éducation, à la culture nécessitent plus que jamais une montée en débit vers un passage au très haut débit.

Dans le cadre de la la Stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique, le conseil régional affirme sa volonté de développer le numérique, dans un souci d'équilibre du territoire. Son action s'inscrit en cohérence avec les investissements européens en faveur de l'économie numérique et avec le Plan FranceTrès Haut Débit qui prévoit un investissement de 20 milliards d'euros sur 10 ans, pour assurer la couverture en THD sur l'ensemble du pays. Il mobilise 100 millions d'euros sur la période 2014-2020 pour la mise en œuvre de l'aménagement numérique (pour un budget global de 533 millions d'euros).

La CGT estime que l'argent public n'a pas vocation à pallier les déficiences des opérateurs de téléphonie. Elle sera vigilante sur l'utilisation des fonds publics régionaux dans ce domaine : qu'ils apportent une réponse aux besoins des populations et non un moyen d'augmenter les profits des opérateurs.

Communication, internet, haut débit

L'accès au numérique constitue un élément essentiel d'attractivité pour les territoires. Il est également indispensable pour tous les habitants de la région dans leur vie quotidienne. L'insuffisance d'accès à l'information et à la communication via le numérique pour les habitants, actifs, privés d'emplois, retraités, étudiants, scolaires et pour les entreprises est problématique.



LA RÉFORME TERRITORIALE

Réforme Territoriale, réforme de l'État : quels enjeux pour la CGT en région Pays de Loire ?

Le grand chambardement initié en 2010 avec la loi de Réforme des Collectivités Territoriales (RCT), poursuivi en 2014 avec la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), se voit encore prolongé par le projet de loi relatif à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe). Le débat public s'est malheureusement concentré sur les questions de redécoupage et de fusion des régions administratives.

Faisant partie d'une Région qui ne voit pas son périmètre évoluer pour l'instant, nous devons cependant nous concentrer sur l'analyse des changements que portent ces lois.

En parallèle, l'État est en train de revoir aussi sa structuration pour coller au plus près du périmètre des régions, aussi bien géographiquement que sur les missions. Ainsi, après la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et la Réforme des Administrations Territoriales de l'État (REATE) qui a entraîné un début de régionalisation chez certains services déconcentrés de l'État, la Modernisation de l'Action Publique (MAP) couplée à la Revue des Missions de l'État accentue cette évolution de l'organisation territoriale des services de l'État vers la régionalisation. De nombreuses questions sont en suspens sur le fond de ces évolutions. Allons nous vers un État « régional » qui accompagnerait le poids de la Région administrative en tant que principal acteur de l'action publique territoriale ? Avec une place toute particulière pour la métropole nantaise qui serait en quelque sorte autonome sur son territoire pour entrer dans la « compétition » européenne des métropoles.

Est ce une première étape pour bâtir un état « fédéral » sur le modèle allemand, c'est à dire des régions ayant pleine compétence administrative avec un état central ou fédéral réduit à la portion congrue ?

A l'évidence, un nouveau cadre territorial de l'action publique de l'État et des collectivités se met en œuvre. Pour diminuer la dépense publique, les pouvoirs publics ont pour objectif de réduire, d'externaliser, de privatiser et de livrer au marché le plus grand nombre possible de missions publiques de l'État. Cette privatisation de l'intervention de l'État se traduit aussi par un désenga-

gement conséquent de l'État dans les territoires. Un État régionalisé se met en place avec des transferts et/ou des délégations de compétences aux collectivités et/ou aux établissements publics de coopération intercommunale.

Pour la CGT, il est clair que l'ambition de ces réformes n'est pas de répondre aux besoins sociaux des populations mais de se conformer à un modèle structurant qui permet de mettre l'appareil public au service des intérêts privés tout en mettant en concurrence les territoires: concurrence entre métropoles, entre métropoles et territoires ruraux et bien sûr, concurrence entre régions.

Face à cela, nous avons besoin de pousser l'analyse CGT sur ces évolutions. Nous aurons aussi besoin de mieux nous organiser régionalement pour porter les revendications des personnels de l'État et des collectivités territoriales. De même, seule une meilleure structuration CGT à l'échelle régionale permettra de faire avancer nos principes en matière de services publics et de politiques publiques. Ces évolutions sont lourdes d'enjeux pour le service public, les personnels et les usagers des services publics.

Toutes les organisations de la CGT doivent intégrer dans leur réflexion et leur activité ces bouleversements considérables qui structurent nos vies au quotidien et ont une influence considérable sur le contenu et la place du travail dans la société.

Plusieurs enjeux posés à la CGT:

- appropriation par toute la CGT de l'ensemble de ces évolutions et de leurs enjeux,
- renforcement de l'efficacité de notre intervention syndicale, de nos luttes,
- confédéralisation de notre activité sur les territoires à partir de ces éléments,
- réflexion sur notre structuration.

Un ensemble cohérent des réformes institutionnelles

Le gouvernement met en œuvre une série de réformes structurantes impactant :

- l'architecture institutionnelle (collectivités locales et établissements publics de coopération intercommunale, département, région, métropoles).

- Les prérogatives et les compétences respectives de l'Etat et les collectivités locales.
- Les relations entre la commission européenne, l'Etat et les collectivités locales (nouvelles modalités de gestion des fonds structurels européens).
- Les missions de l'Etat ; les missions et organisations des services déconcentrés des administrations d'Etat dans les territoires pour tenir compte des nouvelles compétences qui seront dévolues aux collectivités locales redimensionnées.

Quelques dispositions des lois votées et du projet de loi nouvelle organisation territoriale de la république

Loi 17 janvier 2014 :

- création de métropoles
- création de conférences territoriales de l'action publique
- principes de collectivités territoriales « chef de file »

Loi 17 décembre 2014 :

- regroupement des régions au nombre de 13
- modification calendrier électoral pour le renouvellement des exécutifs départementaux et des nouveaux exécutifs régionaux en décembre 2015

- incertitude sur le devenir des conseils départementaux

Projet de loi relatif à la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) :

- déclinaison et mise en œuvre des stratégies nationales dans les territoires : répartition des compétences et organisation concrète entre l'Etat et les collectivités décidées via les conférences territoriales
- substituer à la clause générale de compétence des compétences précises confiées par la loi à un niveau de collectivités
- Confirmation de l'émergence de la Région, du couple métropole/région
- Extension du pouvoir réglementaire aux régions
- Maisons de services au public

Les compétences des nouvelles régions seraient organisées autour de schémas régionaux prescriptifs :

- Schéma de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (orientations stratégiques, aides aux entreprises, complémentarité et coordination des actions des collectivités locales...)
- Schéma de l'aménagement durable des territoires (intermodalité, climat, air et énergie,...)



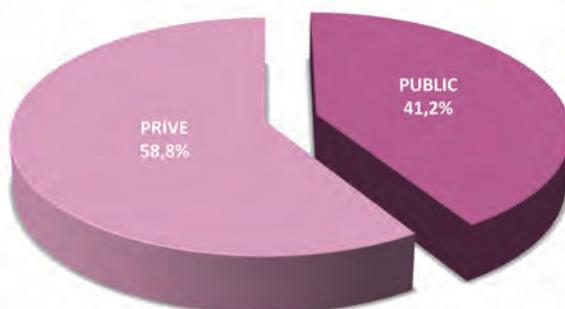
ETAT DE SYNDICALISATION

Aperçu de la Région

Population	3 601 113
Postes salariés	1 250 873
Dont domaine public	267 793
Retraités	837 135
Nbre adhérents CGT ACTIFS (2013)	26 890
<i>% syndicalisation</i>	2,15%
Nbre adhérents CGT RETRAITES (2013)	8 488
<i>% syndicalisation</i>	1,01%
Nombre d'Établissements <i>(au moins 1 salarié)</i>	98 505
Nombre de Bases CGT <i>(régulant CoGéTise 2012)</i>	1 598



Statut établissement des syndiqués de la région



La CGT dans la région – Taille des bases

Les syndicats (à partir des règlements 2013)

Syndicats	nombre	Total FNI
de 1 à 9 syndiqués	271	1 218
De 10 à 19 syndiqués	158	2 173
De 20 à 49 syndiqués	172	5 279
De 50 à 99 syndiqués	85	5 923
De 100 et plus	75	20 784

✓ **35.61%** des bases ont moins de 10 syndiqués et elles totalisent **3.44%** de nos syndiqués.

✓ **58.75%** des adhérents sont dans un syndicat de +100 syndiqués.

✓ **75.49%** des adhérents sont dans un syndicat de + 50 (75 % au niveau national).



6 bases ont des cotis mais pas de FNI

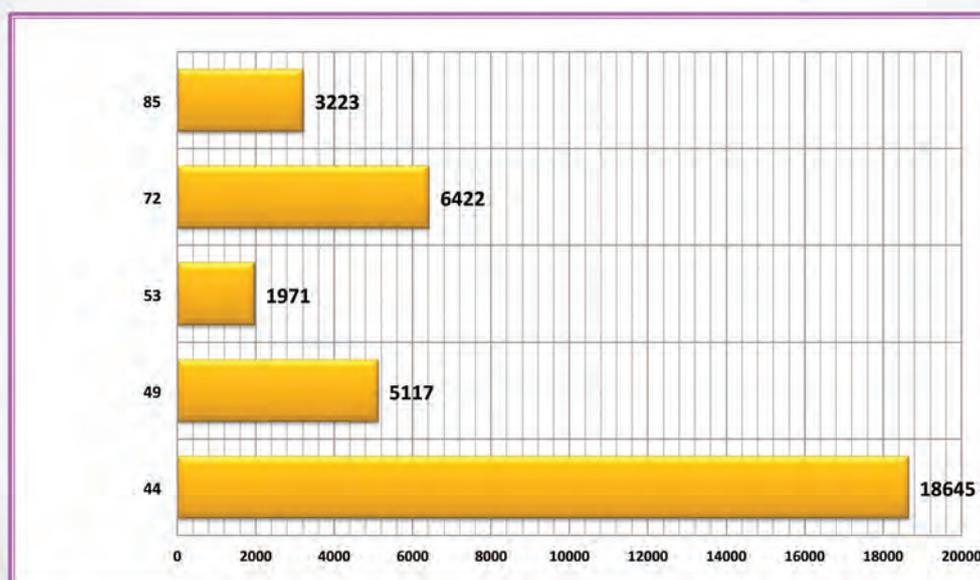
La CGT dans la région

34 631 adhérents recensés dans le CoGiTiel (FEVRIER 2015)

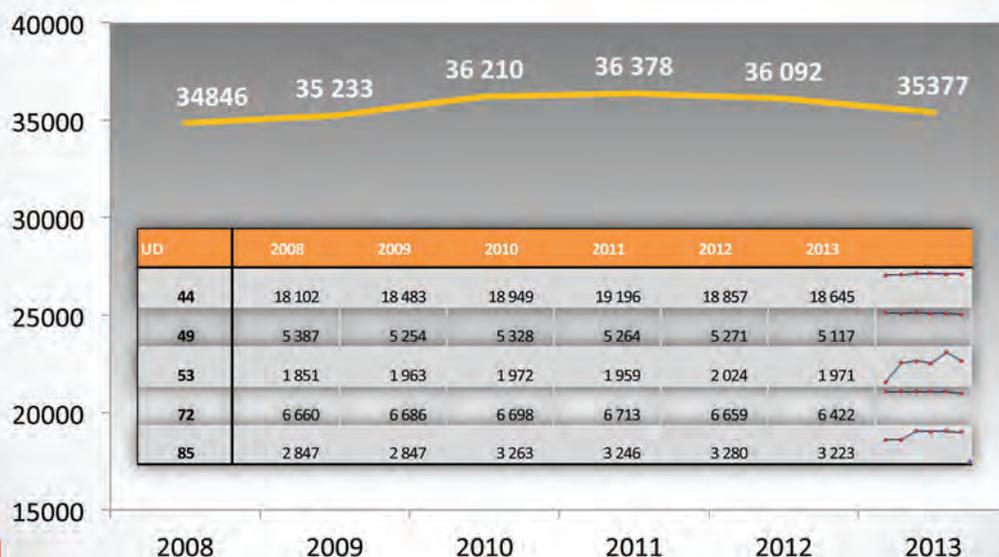
AGRO-AL	1 018	OFF-MARCH	0
CHEMINOT	1 895	ORGA SOCIAUX	622
CHIMIE	918	PERI	1 272
COMMERCE	1 307	POLICE	0
CONSTRUCTION	2 580	PORTS ET DOCKS	275
EQUIPEMENT	347	PROF-VENTES	9
FAPT	3 322	SANTE	3 280
FILPAC	995	SERVICES PUBLICS	4448
FERC	1 334	SOC-ETUDES	176
FINANCES	874	SPECTACLES	20
FNME	2 700	THC	92
FSPBA	565	TRANSPORT	1162
JOURNALISTES	10	TRAV. ETAT	260
MARINS	1	UGFF	196
METAUX	4 882	VERRE ET CER.	70



Les adhérents par UD dans la région



Evolution du nombre d'adhérents à la CGT depuis 2008



Notre outil syndical régional

Le Comité Régional est un outil interprofessionnel au service des organisations de la CGT, pour assurer et organiser la présence CGT sur les lieux de travail, dans les différents lieux et instances de dialogue social, pour le déploiement et le renforcement de la CGT, pour l'élévation du rapport de forces. C'est un outil interprofessionnel au service de notre démarche syndicale et revendicative. « Il coordonne et impulse l'activité syndicale sur toutes les questions d'intérêt régional. Il contribue à la bataille des idées et à l'organisation de l'action revendicative. Il prend les décisions utiles à cet effet et organise la coopération entre les organisations concernées... » (extrait de l'article 1 des statuts du Comité Régional).

La dimension régionale est aujourd'hui une dimension essentielle pour la déclinaison et la mise en oeuvre des politiques nationales mais également des politiques européennes. Les lieux d'intervention, leurs attributions et compétences évoluent. Avec nos syndicats,

nos syndiqués, il s'agit d'être une CGT présente, offensive, dérangeante partout où se discutent les questions du travail, des droits des salariés, mais aussi là où se prennent les décisions concernant la vie hors travail.

L'activité du Comité Régional est impulsée par le Bureau Régional et le Secrétariat Régional. Depuis la dernière Conférence Régionale, 6 collectifs de travail ont été mis en place pour aider à la mise en oeuvre des orientations fixées. Les mandats régionaux participent à l'activité du Comité Régional (l'annuaire des mandats va être publié en supplément à ce bulletin régional).

Au regard des enjeux et défis présentés dans l'état des lieux, auxquels le monde du travail et la CGT sont confrontés, l'organisation de l'activité du Comité Régional nécessite le renforcement des collectifs. La détermination de leurs feuilles de route fait l'objet des résolutions de la Conférence Régionale.

ETAT DE SYNDICALISATION

Il s'agit d'inscrire l'activité du Comité Régional, des collectifs régionaux, des mandats régionaux autour de 5 axes :

- ➔ réactivité face à l'actualité,
- ➔ anticipation, prospective,
- ➔ constructions de projets revendicatifs CGT,
- ➔ renforcement de la CGT,
- ➔ élévation du rapport de forces.

Dans le cadre de la préparation du 51ème congrès confédéral, le rôle et la place que la

CGT doit accorder aux territoires sont posés. Comment faire des territoires des espaces réels de confédéralisation de notre activité ? Quelle place des Comités Régionaux ? Quel rôle des Unions Locales pour qu'elles soient encore plus l'outil territorial de proximité pour la mise en œuvre de notre démarche revendicative et syndicale ? Quelles missions pour les Unions Départementales ? Quelle implication des fédérations sur les territoires avec les structures interprofessionnelles ? Quelle qualité de vie syndicale à tous les niveaux de la CGT ? Quels droits et moyens interprofessionnels ?



RÉSOLUTIONS DE LA CONFÉRENCE

La Conférence Régionale valide la continuité des collectifs, leur renforcement par l'implication pérenne de militants. Les mandatés régionaux, les membres des Directions d'Unions Départementales, les professions composent les collectifs. La Conférence Régionale rappelle que, conformément aux statuts du Comité Régional, les pilotes participent aux Bureaux et secrétariats régionaux. Les référents professionnels régionaux participent une fois par trimestre au Bureau Régional élargi.

La Conférence Régionale définit les objectifs de travail par collectif autour des 5 axes cités précédemment. Les collectifs sont sous la responsabilité du Bureau Régional.

Les différents collectifs, s'ils ont leurs propres objectifs de travail, ont besoin de travailler en convergence tant les enjeux territoriaux et professionnels se croisent et s'articulent les uns avec les autres. Le Bureau Régional est le lieu de mise en cohérence des travaux des collectifs.

4 thématiques sont à travailler dans l'ensemble des collectifs :

- ▷ **vieillesse,**
- ▷ **jeunesse,**
- ▷ **TPE/artisanat,**
- ▷ **suivi des politiques régionales (schémas régionaux, Contrat de Plan Etat/Région, fonds européens...).**

✓ **Le collectif travail/emploi/formation**

- Organiser des journées d'étude pour l'appropriation par nos militants des enjeux et évolutions législatives de la formation professionnelle.
- Coordonner l'ensemble des acteurs CGT de la formation initiale et continue pour une démarche revendicative cohérente dans les différentes instances où siège la CGT sur la formation et l'emploi.
- Analyses, réflexions CGT sur les contrats aidés.
- Promouvoir le Nouveau Statut du Travail Salarié et la sécurité sociale professionnelle.
- Editer une lettre des mandatés emploi/formation en direction des syndicats.

✓ **Le collectif santé/protection sociale**

- Coordonner l'ensemble des acteurs CGT des secteurs sanitaires et sociaux (mandatés et professions).
- Organiser des journées d'étude sur les questions de santé et sécurité sociale.
- Formation de nos élus et mandatés sur la protection sociale, des mandatés santé au travail, formation travail handicap.
- Construire un projet revendicatif CGT autour de l'accompagnement du vieillissement de la population.
- Construire un projet revendicatif CGT sur l'offre et organisation des soins en Pays de la Loire.
- Edition d'une lettre des mandatés protection sociale/santé au travail.

✓ Le collectif politiques industrielles

- Analyses et réflexions CGT sur les filières industrielles (donneurs d'ordre, sous traitants, relocalisation d'activités, avenir des filières, recherche et développement...).
- Préparer des assises de la filière agroalimentaire.
- Poser les enjeux de qualité du travail, conditions de travail.
- Travailler sur la pyramide des âges dans l'industrie (Gestion Prévisionnelle des Emplois Compétences et des Qualifications).
- Contrôle et suivi des aides publiques.
- Analyse de l'utilisation du CICE.
- Edition d'une lettre du collectif.

✓ Le collectif politiques publiques/services publics

- Coordonner les différents champs professionnels des Fonctions Publiques. Echanger et mutualiser les connaissances, expériences, revendications...
- Élaboration de projets revendicatifs CGT pour des services publics du 21ème siècle.
- Organiser des journées d'étude sur les conséquences des réformes territoriales.
- Edition d'une lettre du collectif.

✓ Le collectif Union Interfédérale des transports

- Coordonner l'activité transport en Pays de la Loire avec l'ensemble des militants des 5 fédérations de l'UIT et renforcer le Bureau actuel.
- Développer un projet revendicatif CGT concernant le transport public des voyageurs et des marchandises à partir des réalités des territoires ligériens.
- Former les militants UIT sur les enjeux de développement du service public des transports.
- Travailler une information régulière en lien avec les réalités du transport au niveau local et régional.

✓ Le collectif vie syndicale

- Impulser l'organisation des conférences territoriales suite à la rencontre des Unions Locales.
- Participer à la réflexion sur les évolutions de structures CGT.
- Organiser des sessions de formation syndicale et formation ISSTO, organiser la mutualisation de la formation syndicale, réalisation bulletin régional spécial formation.
- Former, accompagner les mandatés régionaux (coordination au service d'une démarche et expression CGT cohérente et efficace, rencontre des mandatés...).
- Participer au renforcement de la CGT : plans de déploiement régional en direction de la jeunesse, salariés aides à la personne, salariés des TPE.
- Accompagner les plans de travail et suivi des élections professionnelles ainsi que les prochaines élections TPE (détermination de la représentativité syndicale).
- Faire évoluer la communication du Comité Régional.



DÉROULEMENT DE LA CONFÉRENCE



8h30 : accueil

9h00 : mot de bienvenue de l'Union Départementale de la Sarthe

9h15 - 10h45 : actualité

10h45 - 11h15 : pause

11h15 - 12h30 : suite débats actualité

12h30 - 14h00 : repas

14h00 - 16h00 : table ronde réforme territoriale

16h00 - 16h30 : pause

16h30 - 18h30 : table ronde sur vieillissement

20 h : *repas et soirée fraternelle*



DÉROULEMENT DE LA CONFÉRENCE



8h30 : accueil

8h30 - 10h30 : table ronde sur la jeunesse

10h30 - 11h00 : pause

11h00 - 12h30 : débat sur outil syndical, qualité de vie syndicale, résolutions de la Conférence Régionale

12h30 - 14h00 : repas

14h00 - 15h30 : poursuite des débats sur outil syndical, qualité de vie syndicale, résolutions de la Conférence Régionale

15h30 - 16h00 : conclusions et fin de la Conférence Régionale



Comités d'entreprise



Fonctionnement

Offres et services

Credit Photo : Gerhard Linke/agefotostock

Depuis plus de 30 ans, la Macif est partenaire des comités d'entreprise.

Notre longue expérience au sein de l'économie sociale nous a permis d'identifier vos besoins spécifiques et de développer une protection parfaitement adaptée.

La Macif est l'assureur privilégié des CE en France !

Vous voulez en savoir plus, rendez-vous en point d'accueil ou sur www.macif.fr

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort.

